

1

Représenter le secteur semences et dialoguer avec la société

L'une des missions du Gnis, à l'interface entre les acteurs du secteur d'une part et la société et les pouvoirs publics d'autre part, est d'animer et de représenter le secteur semences.

Aujourd'hui, notre secteur est directement concerné par des enjeux de société : biodiversité, brevetabilité du vivant, agriculture durable, biotechnologies et OGM... Il est indispensable de montrer l'implication et le rôle joué par les acteurs du secteur : l'interprofession accroît donc ses actions d'information et de communication sur ces sujets.

À l'international aussi, le Gnis développe ces activités.

Réglementation, débats de société, perception du secteur par les agriculteurs... Quelques grands dossiers ont été particulièrement mobilisateurs pour l'interprofession cette année.

L'expertise du Soc au service de « Better Regulation »

En 2007, la Commission européenne a engagé une évaluation de l'acquis communautaire dans le secteur des semences, qui a été confiée à un cabinet de consultants.

Cinq grands objectifs

Cette évaluation porte sur les douze directives « commercialisation des semences » et sur les directives « catalogue ». Les cinq principales questions auxquelles il s'agit de répondre sont les suivantes :

1. Tous les objectifs de l'acquis communautaire dans le secteur des semences ont-ils été atteints ?
2. Les coûts de l'application de la réglementation sont-ils « raisonnables et proportionnels » ? Peut-on réduire ces coûts et comment ?
3. La pertinence de la réglementation « semences » par rapport aux autres domaines réglementaires (phytosanitaire par exemple).
4. La pertinence de la réglementation « semences » par rapport aux nouveaux objectifs (élargissement de l'Union, environnement).
5. Quelles options pour l'avenir (du statu quo à la suppression de la réglementation) ?

Le Soc est étroitement associé à cette démarche, car il participe au comité d'évaluation (Steering Group) créé par la Commission pour suivre les travaux du cabinet de consultants. Ce comité est composé de quatre directions générales de la Commission (DG Sanco, DG Agri, DG Environnement, DG Trade), ainsi que de cinq experts originaires de cinq États membres (France, Danemark, Hongrie, Pays-Bas, Royaume-Uni).

Les acteurs européens interrogés

Après avoir élaboré le cahier des charges, le comité d'évaluation a encadré les travaux. Au premier semestre 2008, le cabinet de consultants a procédé à la collecte des données :

- un questionnaire « qualitatif » a été adressé à environ six cents parties intéressées dans l'Union européenne (pouvoirs publics, autorité désignée pour l'enregistrement des variétés et la certification, organisations professionnelles, nationales et européennes, organisation d'utilisateurs) ;
- un questionnaire « quantitatif », portant sur les coûts, a été envoyé aux « autorités désignées » pour la certification, ainsi qu'à certaines organisations professionnelles nationales et internationales (ESA) ;
- des interviews ont été organisées avec différents partenaires pour approfondir certains points.

Le Soc a apporté son expertise technique pour la réalisation des questionnaires. Il a également répondu, en tant qu'autorité désignée pour la certification, aux différents questionnaires.

Un rapport intermédiaire a été réalisé sur la base de ces premières informations. Il a été mis en ligne sur le site de la DG Sanco, en juin 2008 :

http://ec.europa.eu/food/plant/propagation/evaluation/evaluation_marketing_seeds_plants.pdf.

Le rapport définitif prévu pour le début du mois d'octobre 2008 portera, en particulier, sur les options pour l'avenir.

Enfin, sur la base de cette évaluation, la Commission élaborera son projet de réforme, probablement en 2009 ou 2010.



« Mieux légiférer » : une priorité de la Commission européenne
http://ec.europa.eu/governance/better_regulation/index_fr.htm

Fondation biodiversité, variétés de conservation, variétés anciennes : une actualité biodiversité riche

Le Grenelle de l'environnement, en créant un groupe biodiversité, a mis le sujet au cœur des préoccupations environnementales.

L'année 2007-2008 a été riche en actualité sur la biodiversité cultivée avec, entre autres :

- la création de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, issue de la fusion entre le Bureau des ressources génétiques (BRG) et l'Institut français de la biodiversité (IFB). Le Gnis a obtenu un siège au conseil d'orientation stratégique et veille à ce que les réseaux de conservation de ressources génétiques ne soient pas oubliés par la Fondation ;
- la directive européenne sur les variétés de conservation a été votée le 18 avril 2008. Elle permet l'inscription au catalogue, et donc la commercialisation, des semences « des races primitives et variétés agricoles naturellement adaptées aux conditions locales et régionales et menacées d'érosion génétique » selon des critères plus souples que pour les variétés nouvellement créées. Les États membres doivent la transposer le 30 juin 2009 au plus tard. Les professionnels des semences ont souhaité cette adaptation de la réglementation en matière de conservation de la biodiversité cultivée car ils sont directement concernés, avec par exemple les collections nationales de ressources génétiques ;
- le projet de loi Grenelle contient, entre autres, la création d'une annexe au catalogue pour les variétés anciennes.

Le Gnis travaille à la concrétisation de ces propositions. Parallèlement, il met tout en œuvre pour montrer le travail essentiel du secteur semences, travail trop méconnu du public, pour conserver les ressources génétiques et enrichir la biodiversité en créant de nouvelles variétés : communiqués de presse, événements régionaux à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité, publications spécifiques, stand au salon de l'Agriculture...

CONTACT
K. Clavel

Propriété intellectuelle : la loi sur les obtentions végétales toujours au milieu du gué

En France, comme dans toute l'Europe, c'est le certificat d'obtention végétale (Cov), et non le brevet, qui protège les nouvelles variétés végétales. Le Cov est défini par la convention de l'Upov qui date de 1962, et dont la dernière modification, en 1991, introduit l'autorisation des semences de ferme. Or, la France n'a toujours pas adapté son droit à cette dernière version, malgré un premier projet de loi destiné à adapter le code de la propriété intellectuelle et le droit rural qui a été voté par le Sénat en 2006, mais est resté au milieu du gué. Cette année, le gouvernement a promis à plusieurs occasions (loi sur la contrefaçon, loi sur les OGM) de remettre ce texte à l'ordre du jour.

Ce texte est indispensable car il permettra d'harmoniser la loi française avec la réglementation européenne et, surtout, de légitimer la France dans sa défense du Cov par rapport au brevet (qui existe aux États-Unis, au Japon et en Australie pour les variétés végétales) au niveau international.

Le Gnis se bat pour que ce texte de loi soit mis à l'ordre du jour.

CONTACT
F. Burgaud

Soutien aux usages orphelins de substances phytosanitaires pour des semences de qualité

La mise en œuvre d'une politique extrêmement restrictive sur l'utilisation de substances phytosanitaires, issue de la réglementation européenne et du Grenelle de l'environnement, risque de poser de graves problèmes à certaines productions de semences.

Une grande spécialisation sur de petites surfaces

Les productions de semences des espèces « à petites graines¹ » sont des cultures très spécialisées qui sont réalisées sous contrat et bénéficient d'un fort encadrement technique. Elles occupent peu de surfaces :

- les productions de semences potagères fines représentent un peu plus de 7 000 ha



¹ Ces espèces dites à petites graines sont cultivées pour produire des feuilles (prairies, salades...) ou des racines (betterave, radis...)



La production de semences de certaines espèces menacée par le Grenelle

Le site Internet
www.semences-biologiques.org,
 géré par le Gnis sous l'égide
 du ministère de l'Agriculture,
 poursuit sa tâche de mise
 en relation des agriculteurs
 et des maraîchers avec les
 fournisseurs de semences bio.
 Ce site est maintenant bien
 connu et utilisé : 43 000 visites,
 19 000 dérogations demandées
 par 4 600 agriculteurs et
 86 fournisseurs référencés.

CONTACTS
 J.-D. Arnaud
 M. Straëbler

en France, dont quelques espèces importantes (carotte, oignon, radis...) et de nombreuses espèces sur de très faibles surfaces. Les semences sont exportées dans le monde entier ;

- la production de semences de betteraves occupe 3 000 à 4 000 ha, qui servent ensuite à ensemercer plusieurs centaines de milliers d'ha dans toute l'Europe ;
- les surfaces de semences fourragères et à gazon sont proches de 45 000 ha. Elles fournissent le marché des prairies semées et des gazons qui représentent 4 millions d'hectares en France.

Les exigences en matière d'homologation ou de réhomologation des produits phytopharmaceutiques ayant été accrues, elles limitent de fait le dépôt par les firmes aux usages principaux, pour lesquels le retour sur investissement est sensible. Les productions dites mineures sont délaissées.

Les positions des professionnels

Les représentants des différentes familles professionnelles des sections betteraves, fourragères et potagères se sont concertés afin de mener des actions visant à maintenir une production performante de semences de qualité en France.

Plusieurs réunions ont été organisées avec les pouvoirs publics et les associations concernées afin de leur expliquer les enjeux des usages orphelins et de faire entendre la position de la filière semence :

- le maintien des homologations pour les produits actuellement autorisés sur les usages orphelins, tant que des substances de remplacement équivalentes ne seront pas autorisées ;
- l'application rapide des homologations, en améliorant la procédure des usages orphelins, pour les nouvelles substances permettant la production de semences de qualité, ainsi que, par équivalence, l'homologation en France des produits autorisés dans les autres pays de l'Union européenne.

L'agriculture biologique (AB) en pleine mutation

Avec les annonces du Grenelle de l'environnement : développement prévisionnel de l'AB en France, utilisation de produits bio dans la restauration collective, on pouvait s'attendre à une certaine effervescence de ces utilisateurs particuliers de semences. Dans les faits, la situation est contrastée : le climat a été difficile, avec des attaques importantes de maladies difficiles à contenir (mildiou, carie). Économiquement, la conversion des exploitations agricoles à l'AB est beaucoup moins évidente avec la hausse générale des prix agricoles. Et la question des variétés particulières adaptées à l'AB est posée avec acuité.

Dans ce contexte morose, on note que l'Institut technique de l'AB (ITAB) a vu son avenir s'éclaircir avec une position de chef de file de l'expérimentation. Le Comité technique permanent de la sélection (CTPS) étudie des cas concrets de demandes d'inscription de variétés de céréales adaptées à l'AB.

Le Gnis est favorable à la mise en œuvre d'évaluations spécifiques de ces variétés.

CONTACT
 J. Wohrer

Une loi OGM, mais zéro culture !

Malgré les 22 000 ha de maïs *bt* cultivés en 2007, le ministère de l'Agriculture a suspendu la cession et l'utilisation des semences de maïs Mon810 en s'appuyant sur les conclusions du comité de préfiguration de la haute autorité des OGM. La France a déposé une clause de sauvegarde sur cette culture demandant une réévaluation par la Commission européenne. Parallèlement, une loi encadrant les OGM a été adoptée. Maintenant, le Gnis et ses partenaires attendent que les décrets d'application soient rédigés rapidement et permettent la coexistence entre chaque mode de culture.

Le ministre de l'Écologie, Jean-Louis Borloo, a présenté à la Commission européenne quatre thèmes en vue d'accélérer le processus d'homologation des cultures génétiquement modifiées. Ces propositions doivent impérativement contribuer à :

- utiliser toutes les potentialités du dispositif existant ;

- permettre une meilleure communication entre les différents États-membres et les instances européennes ;
- faciliter et accélérer les prises de décisions dans ce domaine ;
- poursuivre et développer la recherche sur les plantes génétiquement modifiées.

L'expérience de la dernière campagne ne rend pas la filière optimiste, puisque l'existence de la loi n'a en rien diminué la destruction des essais de recherche dûment autorisés et explicitement défendus par la loi. En effet, les rares essais implantés en 2008 ont tous été détruits.

CONTACT
D. Guey

La filière semences vue par les agriculteurs

La première enquête de perception du secteur semences par les agriculteurs avait été conduite en 1994, juste après la Pac de 1992. Depuis, les agriculteurs évoluent avec des contraintes agro-environnementales nouvelles, un contexte sociétal changé avec de nombreux débats autour des semences, et des conditions économiques différentes. Il était devenu nécessaire, près de quinze ans plus tard, de mettre à jour cette analyse de la perception et des attentes des agriculteurs-utilisateurs vis-à-vis des semences et de la filière. En octobre et novembre 2007, 582 agriculteurs répartis par groupe d'espèces cultivées ont été interrogés pour le compte du Gnis par AD Quation.

Les axes de progrès et les voies d'avenir

Au niveau des productions végétales, les agriculteurs ont estimé que les marges de progrès reposent essentiellement sur l'amélioration des semences et variétés et des techniques culturales.

La démarche « agriculture raisonnée » recueille les suffrages de 93 % des agriculteurs, et les productions sous signe de qualité (labels, certification...) ceux de 89 % d'entre eux. La majorité des agriculteurs (57 %) déclare que les OGM s'inscrivent dans l'avenir. C'est l'opinion en particulier des agriculteurs de formation supérieure et sur de grandes exploitations. Les deux tiers des agriculteurs ne considèrent pas l'agriculture biologique comme une voie d'avenir.

La connaissance de la filière semences

Seuls un tiers des agriculteurs déclarent avoir l'impression de bien connaître les acteurs et le fonctionnement de la filière semences. Ce résultat est en progression puisqu'ils étaient moins de un sur cinq en 1994. Toutefois, les agriculteurs pensent majoritairement que la filière semences prend en compte leurs besoins et préoccupations, et les deux tiers se sentent concernés par l'avenir de la filière, ce qui est supérieur à 1994 (55 %).

Les missions de la filière semences

Les agriculteurs sont très sensibles à l'opinion publique et attendent de la filière semences qu'elle apporte des réponses aux besoins de la société. C'est ainsi qu'ils sont très affirmatifs pour dire que la filière semences, en plus de sa mission première d'assurer l'approvisionnement en semences et plants de qualité, doit également préserver la biodiversité des espèces et variétés, et développer des plantes favorables à l'environnement et adaptées aux nouveaux débouchés non alimentaires.

Des résultats détaillés sur les attentes des agriculteurs par type de culture

Des analyses par espèce portent sur les niveaux de satisfaction des agriculteurs utilisateurs vis-à-vis du nombre de variétés proposées, du conditionnement des semences, des délais de livraison, des conseils fournis, de la qualité du traitement des semences et des critères de qualité : faculté germinative, état sanitaire, pureté variétale, propreté... Les agriculteurs précisent également pour chacune des principales cultures les axes prioritaires pour la création variétale.

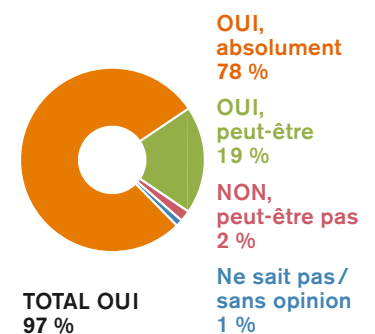
Tous les résultats de l'étude sont disponibles sur le site Internet du Gnis, dans la rubrique « Enquêtes et études » de l'espace professionnel ou dans l'espace « Distribution agricole ».

CONTACT
P. Sillhol

D'après vous la filière semences doit-elle avoir aussi les missions suivantes... ?

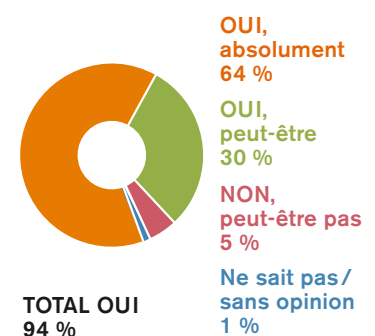
Base : 100 % = agriculteurs non multiplicateurs (582 répondants)

Le développement de plantes permettant une meilleure préservation de l'environnement



► Les agriculteurs sont unanimes sur ce point : la filière semences doit avoir pour mission le développement de plantes permettant une meilleure préservation de l'environnement.

La préservation de la biodiversité des espèces et des variétés cultivées



► La préservation de la biodiversité des espèces et des variétés constitue une des missions de la filière semences pour l'ensemble des agriculteurs interrogés.

Afin de faire comprendre le rôle du secteur sur les grands sujets qui préoccupent la société, le Gnis a mené de nombreuses actions.



Le défi sociétal, environnemental et économique de la création variétale est reconnu par les intervenants du colloque

TERRE D'INFOS

Le « Plateau de l'info », au cœur du salon de l'Agriculture, est un lieu d'échanges et de débats avec le public, sur tous les sujets d'actualité agricole durant tout le salon. Des émissions de télévision quotidiennes sont transmises en direct sur la chaîne temporaire « Terre d'infos », de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (Apcv).

Partenaire de « Terre d'infos », le Gnis a participé à l'élaboration de onze émissions dans lesquelles quinze professionnels du secteur semences sont intervenus. Quelques exemples de sujets : mythes et réalités du développement durable ; éduquer au développement durable ; ces plantes qui protègent les cours d'eau ; la création de plantes qui consomment moins d'intrants ; la diversité alimentaire des légumes ; pourquoi le maïs n'a plus peur des insectes ?



Le stand du Gnis au SIA : « la biodiversité au cœur des semences ».

Événements

Colloque « Regards croisés - Semences et société pour une agriculture durable »

Les débats autour de l'agriculture durable, en particulier lors du Grenelle de l'environnement, ont montré la nécessité de mieux faire connaître les orientations et les pratiques du monde agricole.

Dans le secteur des semences, les solutions issues de la recherche et développement sont nombreuses, innovantes et trop souvent méconnues. Or elles permettent des progrès environnementaux, avec par exemple des cultures de moins en moins exigeantes en intrants.

Le colloque « Semences et société pour une agriculture durable » a permis de faire un état des lieux objectif des attentes des citoyens et des agriculteurs, ainsi que des travaux conduits par la recherche pour y répondre.

Philippe Pinta, président d'Orama et de l'AGPB, a exprimé les attentes des agriculteurs, et Luc Ferry, philosophe, président du Conseil d'analyse de la société, ancien ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, les attentes de la société civile. Daniel Segonds, vice-président du Gnis, président du directoire du groupe RAGT, et Marion Guillou, présidente de l'Inra, ont présenté les réponses offertes par la recherche privée et publique. Le colloque était introduit par Robert Pellerin, président du Gnis, et ouvert par Judith Jiguet, directrice adjointe du cabinet du ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Tous les intervenants ont reconnu l'importance de la recherche variétale, le défi à la fois sociétal, environnemental et économique, et la nécessité pour les semenciers d'être acteurs du développement durable. Ils ont ainsi encouragé l'investissement des semenciers pour l'avenir de l'agriculture, filière de progrès et d'innovation.

Avec plus de 350 participants, le colloque organisé le 24 avril 2008 à Paris a été un véritable succès.

Les actes du colloque ainsi que des extraits vidéo des différentes interventions sont disponibles sur le site Internet du Gnis, rubrique « Enjeux/agriculture durable ».

CONTACT
K. Clavel

La diversité cultivée expliquée au salon de l'Agriculture 2008

Le Gnis était présent au salon international de l'Agriculture 2008, au sein de l'Odyssée végétale, regroupant huit filières du végétal, avec pour thème cette année « La biodiversité au cœur des semences ». L'objectif était de montrer de façon pédagogique tout le travail réalisé par le secteur des semences sur la diversité cultivée. Il était illustré par les exemples des pommes de terre, gazons, céréales à paille, maïs et potagères.

Plus de 5 000 visiteurs ont pu participer, toucher, observer la biodiversité des semences sous différentes formes : photos, collections, gazons, fresque...

Pour sa douzième édition, l'Odyssée végétale a présenté un espace ludique et informatif où étaient reproduits des champs cultivés à différents stades. Des agriculteurs se sont relayés toute la semaine pour raconter la vie des plantes cultivées aux visiteurs.

CONTACT
D. Guey

Des manifestations en région pour la journée internationale de la biodiversité

À l'occasion de la journée internationale de la biodiversité du 22 mai, dont le thème cette année était « Biodiversité et agriculture », le Gnis a organisé des manifestations en région. Le public a pu constater sur le terrain comment la biodiversité est conservée et enrichie par le secteur des semences.

5 régions, 5 matinées, 5 événements ont permis à près de 350 personnes (élus, journalistes, responsables professionnels...) de découvrir un aspect particulier de la conservation des ressources génétiques et des variétés anciennes, de leur utilisation, de la création de nouvelles variétés et des utilisations qui en sont faites.

Blé, gazon, potagères, pommes de terre... à partir de quelques exemples ont été présentés dans chaque région la diversité variétale, la multitude de formes et de couleurs qui peuvent exister, et les différents usages qui en sont faits.

CONTACT
K. Clavel

Le 22 mai dans le Nord

La délégation régionale Nord a organisé une journée de visite à Beuvry-la-Forêt, en partenariat avec les Établissements Carneau et le comité Nord pommes de terre, inaugurée par M. Flajolet, député du Pas-de-Calais.

130 participants ont ainsi pu découvrir la biodiversité des espèces en fourragères, en gazons et en plantes de couverture du sol utilisées pour protéger les nappes phréatiques, les cours d'eau mais aussi pour limiter l'érosion. Sur le site de la station de recherche des Établissements Carneau ont été montrées les pépinières de plus de 50 000 écotypes en ray-grass et en fétuque rouge. Ce fut l'occasion d'expliquer comment ces ressources génétiques sont utilisées pour créer les variétés de demain, par exemple celles qui demandent moins d'eau et moins de tontes.

Les visiteurs ont aussi pu observer une collection variétale de pommes de terre, découvrir que la sélection prend en compte les besoins des utilisateurs et les grandes différences entre les variétés destinées à la féculé, aux chips, ou aux frites...

CONTACT
B. Laffineur

Le 22 mai en Seine-et-Marne

La délégation régionale Est a organisé une journée biodiversité sur le site de Verneuil-l'Étang, en partenariat avec les entreprises Limagrain Verneuil Holding et Gie Rega.

Il a été expliqué aux visiteurs comment les nouvelles variétés de céréales sont créées et comment les anciennes sont conservées tandis que la biodiversité des graminées à gazon leur a été présentée.

25 personnes ont participé à cette manifestation, toutes très intéressées par les thèmes abordés, qui a permis à certains de découvrir les différences entre sélection créatrice et conservatrice.

CONTACT
J.-C. Dedieu

Le 23 mai dans le Puy-de-Dôme

La journée organisée par la délégation régionale Sud-Est s'est déroulée au centre de conservation des ressources génétiques de céréales à paille de l'Inra Clermont-Ferrand Theix, avec le pôle de compétitivité Céréales Vallée qui travaille sur l'innovation en céréales et Limagrain. Plus de cinquante personnes sont venues comprendre le rôle de la filière semences dans la préservation et l'enrichissement de la biodiversité. Au cours de trois ateliers, les participants ont pu voir comment sont conservées, décrites, évaluées et utilisées les ressources génétiques. Céréales Vallée a présenté un exemple d'utilisation de ce patrimoine végétal avec le projet Blénat, qui développe des produits céréaliers nutritionnellement supérieurs.

CONTACT
G. Donaty

Le 30 mai dans le Maine-et-Loire

La journée « Semences et biodiversité » organisée par le Gnis d'Angers a rassemblé 70 participants de divers horizons sur deux sites : chez Graines Brivain a été montré le travail de maintenance et de création variétale, avec comme exemples le pois potager et le radis ; puis, sur un site d'expérimentation de la coopérative Terrena, les participants



La diversité des espèces fourragères et de leurs utilisations présentée dans le Nord



Céréales Vallée présente le projet « Blénat », pour améliorer la qualité nutritionnelle des produits céréaliers



La diversité des céréales à paille et l'adaptation à la région de production présentée dans le Maine-et-Loire

CONTACT
V. Poupard

ont pu s'informer sur la création variétale et la production de semences de céréales à paille, et sur l'importance des critères variétaux pour les différents usages, avec l'exemple de la meunerie.

Cette matinée, riche en informations sur le rôle important joué par les différents acteurs de la filière dans le maintien et l'enrichissement de la biodiversité cultivée, a été clôturée par M. Taugourdeau, député-maire de Beaufort-en-Vallée.

Le 24 juin dans l'Aveyron

La délégation régionale du Sud-Ouest, en partenariat avec la société RAGT, a organisé une rencontre à la station de sélection de RAGT. Une soixantaine de participants sont venus.

Ainsi, les chercheurs ont insisté sur les nombreux liens entre la création variétale et la diversité génétique. L'atelier céréales à paille a présenté la résistance aux maladies à partir de gènes trouvés dans les espèces sauvages. L'atelier maïs a montré toute l'importance de la conservation des origines du maïs, couplée à l'intérêt de l'apport des biotechnologies, en particulier les marqueurs moléculaires, pour caractériser la richesse potentielle des anciennes populations.

Dans l'atelier tournesol a été montré l'apport de différents tournesols sauvages pour des profils spécifiques en huiles par exemple. L'atelier fourragères et gazons a présenté l'importance de partir de la biodiversité des différents écotypes prospectés dans la nature.

CONTACT
M. Monjarret

Internet

Semencemag.fr : un magazine web en plein développement



Plus de 100 articles et déjà 100 000 visiteurs sur semencemag.fr

Début 2007, le Gnis a lancé un nouveau site pour communiquer sur le monde des semences et sa diversité auprès d'un large public. 2007-2008 a été consacré à l'enrichissement de « semencemag.fr ».

Il comprend actuellement une centaine d'articles liant les semences à notre vie quotidienne et à notre environnement, avec les thèmes de l'alimentation, de la santé, du jardin, du cadre de vie, de la campagne et de la planète.

Neuf dossiers abordent les grands enjeux actuels : recherche et sélection, biomatériaux, biodiversité, plantes et brevets, biocarburants, OGM, agriculture durable... Tous les articles sont illustrés d'encadrés, de témoignages et de vidéos.

En seize mois, plus de 100 000 visiteurs ont découvert ce site. Une enquête réalisée auprès de 160 personnes montre que Semencemag devrait également devenir une nouvelle ressource documentaire pour les enseignants et étudiants concernés par l'agronomie, les sciences du vivant et les programmes sur les relations entre l'homme et son milieu.

CONTACT
C. Saber

Publications

Un lien privilégié avec le développement agricole

La Lettre *Actions* fait le point sur l'actualité du secteur semences et présente les supports que le Gnis met à disposition du développement agricole. Elle est envoyée sous forme papier et numérique à plus de 2 800 conseillers des chambres d'agriculture. Le dernier numéro a permis de présenter, notamment, la position du Gnis sur la nouvelle Fondation pour la recherche sur la biodiversité, l'utilisation des anciennes variétés et la protection des obtentions végétales.

CONTACT
D. Guey

La lettre « Ressources » : un contact avec 6 500 enseignants

Cette lettre annuelle permet au monde de l'enseignement de connaître les outils pédagogiques mis à sa disposition par le Gnis. Les enseignants peuvent également nous contacter :



Les lettres du Gnis : une communication ciblée

CONTACT
D. Guey

- pour rencontrer des chercheurs et des sélectionneurs ;
- pour accéder à de nouvelles ressources pédagogiques ;
- pour mettre en place des actions pédagogiques ;
- pour organiser des conférences et des formations.

« Gnis Info » : la lettre pour les élus

Lettre d'information électronique, *Gnis Info* s'adresse aux élus nationaux – députés, sénateurs –, aux élus régionaux – commissions Agriculture, Environnement et Recherche des collectivités territoriales –, aux élus européens et aux ministères concernés. Son objectif est d'informer les élus sur les enjeux politiques et économiques de la filière semences et de donner ses positions.

CONTACT
K. Clavel

Une lettre d'information pour les responsables agriculteurs-multiplicateurs

Lors d'une enquête effectuée par le Gnis auprès de 115 responsables agriculteurs-multiplicateurs, ceux-ci avaient exprimé des besoins en information sur le contrôle et la certification, l'organisation interprofessionnelle, la filière semences, la réglementation, les marchés et sur les thèmes de débats actuels : OGM, recherche, environnement... Une lettre électronique leur est désormais destinée, centrée sur les activités du Gnis dans ses différents domaines de compétence : technique, réglementaire, économique et statistique, interprofessionnel, communication, formation... Depuis 2007, onze lettres leur ont été adressées.

CONTACT
C. Saber



Les outils pédagogiques sont mis à disposition des enseignants dans la lettre *Ressources*

Services

Le site gnis.fr au service des professionnels

Alors que le site grand public semencemag.fr a été lancé, le site Internet du Gnis a renforcé et développé des rubriques et des informations spécifiques pour les professionnels de la filière.

Développement de l'espace distribution

Les espaces destinés à la distribution agricole et à la distribution jardin se sont considérablement étoffés. Ils contiennent des données techniques, économiques et réglementaires très complètes pour connaître le marché, cerner les attentes des utilisateurs, valoriser le progrès génétique et dynamiser les ventes. Ils présentent les argumentaires et les outils de communication pour la vente des semences certifiées de céréales, des semences fourragères ou des semences de maïs et détaillent les campagnes de communication collective comme le jeu-concours Céréales, la semaine du Jardinage pour les écoles ou l'action Dynamique gazon.

Renforcement de l'espace interprofessionnel réservé

L'espace interprofessionnel a évolué avec des informations réservées aux professionnels de la filière et aux membres de chaque section. Il donne accès aux textes réglementaires français et européens, aux données économiques et aux bilans de campagne par secteur, à des outils de cartographie de la multiplication, ainsi qu'aux comptes rendus de réunions. Certaines rubriques s'adressent aux agriculteurs-multiplicateurs, avec des lettres d'information, et aux producteurs de plants de légumes avec des informations techniques et réglementaires sur les principaux ravageurs et maladies et les moyens de lutte.

Des rubriques enrichies et actualisées

La rubrique Enjeux aborde à travers un grand nombre d'articles et de dossiers les aspects économiques, scientifiques, environnementaux, réglementaires et sociaux de la filière. Elle comprend les actes du colloque « Regards croisés – Semences et société pour une agriculture durable », qui s'est déroulé le 24 avril 2008, avec la possibilité de visionner des extraits des différentes interventions. Ces nouvelles rubriques s'ajoutent au contenu du site régulièrement mis à jour comme le



L'espace distribution du site gnis.fr s'est enrichi : informations, argumentaires de vente, outils de communication...



Rubrique Enjeux/agriculture durable du site gnis.fr

catalogue français et européen, les codes Gnis pour les espèces et variétés, les chiffres clés du secteur, les outils de gestion de la certification, l'annuaire des professionnels et l'espace presse.

Avec cet enrichissement des contenus et la communication qui l'accompagne, la fréquentation du site a fortement progressé depuis début 2008, dépassant les 30 000 visites mensuelles, et atteint le niveau record de plus de 320 000 connexions pour cette campagne.

CONTACT
D. Daviot



RÉGION OUEST

LE CENTRE LOGISTIQUE DU GNIS

Le centre logistique, implanté à la délégation régionale d'Angers, centralise la gestion et le stockage de la documentation et du matériel de communication du Gnis pour une plus grande efficacité et réactivité au service de la filière.

Actuellement, environ 400 références de documentation (brochures techniques, CD-Rom, posters, lettres d'information...) sont stockées pour répondre aux demandes des professionnels et de l'enseignement agricole. Le centre logistique gère réception, stockage et expédition de ces documents demandés via les différents sites Internet du Gnis ou directement par la distribution ou l'enseignement agricole. Ainsi, plus de 3 500 commandes ont été traitées cette année, avec un délai maximum de 48 heures. Une chambre froide de 80 m² assure le stockage de semences de 180 variétés d'espèces fourragères et à gazon, destinées à l'implantation de collections auprès de l'enseignement agricole. Cent collections sont actuellement visitables (60 collections fourragères, 32 collections de gazon et huit collections de plantes à couverts environnementaux).

En 2007-2008, environ 1 000 échantillons ont été fournis.

L'activité du centre logistique est de plus en plus diversifiée et liée aux évolutions de la diffusion de l'information via les outils informatiques et Internet.

CONTACT : H. Jegou

Formation : analyser et améliorer les compétences

L'Asfis, l'acteur reconnu et incontournable dans l'accompagnement des entreprises du secteur semences... et au-delà

Plus de 150 entreprises semencières (obtenteurs, producteurs) et distributrices (coops et négoces) ont fait appel aux services de l'Asfis (société de conseil et de formation du Gnis) cette année, mais aussi de nombreux prescripteurs (chambres d'agriculture, GRDA), instituts d'enseignement (universités, écoles d'ingénieurs, CFPPA), de recherche (Inra, CNRS, Arvalis), agriculteurs et organismes internationaux.

De nombreux stages de formation, d'expertises et de missions de conseil ont été réalisés, mais aussi des diffusions de publications et de brochures techniques.

Une communication renforcée

Cinq ans après sa dernière refonte, le site web de l'Asfis a été revu afin de rendre son offre plus lisible, avec un planning mis à jour en temps réel et une information directe sur les prochains stages à venir. De plus, la newsletter *Asfis-Info* a été développée et est désormais envoyée à près de 600 abonnés de façon bimestrielle.

Activités de formation

Un suivi régulier des besoins des établissements et une offre de services en constante évolution ont permis de réaliser 125 stages de formation. Les actions intra-entreprises organisées sur mesure pour répondre à des besoins spécifiques en représentent les deux tiers. Le nombre de stagiaires formés par l'Asfis cette année est sensiblement supérieur à la moyenne des années précédentes, s'établissant à plus de 1 200. L'offre s'est clairement adaptée à la demande des entreprises pour des formations de courte durée, inférieures à deux ou trois jours.



Le site Internet www.asfis.org répertorie tous les services et formations

Enfin, l'Asfis a continué de développer ses partenariats avec de nombreux professionnels et organismes, assurant ainsi un niveau optimum de compétences de ses intervenants, tout en maintenant une stratégie pédagogique efficace basée sur une approche active et participative avec les stagiaires.

Parmi les éléments marquants de l'année, on notera :

- la nette progression du nombre de stagiaires dans les formations qualifiantes en production de semences, liée à un fort renouvellement de ce personnel dans les entreprises ;
- le développement des formations liées aux espèces potagères (particulièrement en recherche) ;
- le maintien à un niveau élevé des formations sur les OGM, pour un public très varié.

Activités d'animation et de conseil

Après le lancement de ce nouveau type de services, les demandes se sont maintenues sur les bilans et les diagnostics prairiaux. Plusieurs distributeurs agricoles ont à nouveau fait appel aux conseils de l'Asfis pour la mise en place et l'animation de lancements de campagne de vente de semences. D'autres projets liés aux activités industrielles propres au secteur semences sont en cours.

2008, 30^e anniversaire de l'Asfis

Cette année, l'Asfis a fêté ses 30 ans au service des entreprises du secteur, dans leur recherche d'amélioration des compétences et des résultats. Le bilan de cette période fait état de plus de 3200 stages animés sur 8300 jours pour former plus de 31 000 stagiaires !

L'Asfis a ainsi prodigué conseils et formations auprès d'environ 450 entreprises et structures très variées, et est intervenue dans plus de 40 pays.

Des perspectives pour la nouvelle campagne

Au niveau national et international, l'Asfis compte élargir ses services aux missions d'expertise : ses experts pourront intervenir sur l'ensemble des aspects métier et process de la filière semences.

Au niveau international, l'Asfis sera présente sur plusieurs nouveaux projets dans différents pays, essentiellement africains et moyen-orientaux.

CONTACT
F. Prunus

Documentation : référencement et mise à disposition du public des informations sur le secteur

Pour répondre aux demandes de documentation et de renseignements venant d'un public varié (professionnels du secteur semences, organisations professionnelles agricoles, administrations, agriculteurs, enseignants, étudiants, journalistes, cabinets d'études...), le service documentation gère l'information technique, économique et juridique sur la filière semences. Cent dix revues, journaux officiels français et européens sont consultés, et des sites Internet sont surveillés quotidiennement. Le suivi hebdomadaire de la presse est diffusé à 520 personnes par e-mail.

Après analyse et indexation, les publications alimentent une base bibliographique qui contient actuellement environ 8 000 références. Elles sont signalées au fur et à mesure en interne et aux professionnels du secteur.

L'information réglementaire est répertoriée systématiquement.



La presse spécialisée et généraliste est suivie de façon hebdomadaire

Le Gnis appuie les exportateurs de semences par ses actions dans les pays tiers de promotion de la filière française et de coopération avec les professionnels et services officiels étrangers. Avec le développement des ventes de semences françaises dans le monde, plus que jamais la coopération française est nécessaire pour aider les pays à développer leur filière, à adapter leur réglementation, pour renforcer l'image et la présence française et faire face à la concurrence très forte des autres pays exportateurs.



Formation des experts ukrainiens

L'Ukraine : un pays prioritaire

Depuis plus de quinze ans, le Gnis développe des relations avec l'Ukraine, mais la coopération a été redynamisée ces deux dernières années en raison de changements au niveau des institutions ukrainiennes et de l'agriculture dont les besoins en semences de qualité deviennent de plus en plus importants. Par ailleurs, des entreprises françaises investissent dans ce pays.

Le Gnis et plusieurs semenciers ont participé en février dernier au salon agricole Interagro de Kiev pour représenter la filière. Succès important pour ce salon, durant lequel le ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, est venu rencontrer son homologue ukrainien. Il était accompagné d'une délégation de chefs d'entreprise, dont le directeur du Gnis. Cette visite a permis d'affirmer la volonté de l'Ukraine de s'ouvrir au marché européen, de se rapprocher des standards internationaux en matière de semences et de coopérer avec la France.

L'Ukraine est candidate au système de certification des semences de l'OCDE pour les groupes d'espèces céréales à paille, maïs et sorgho. Le Gnis s'est engagé à aider l'Ukraine dans sa démarche d'adhésion en apportant un appui technique via des expertises et des stages. Le pays pourrait devenir membre en juillet 2009.

CONTACT
N. Ponserre

Roumanie : développer la pomme de terre française

Les professionnels du plant de pomme de terre français ont donné mandat au Gnis pour coopérer avec la Roumanie en vue de développer les échanges avec ce pays, gros producteur de pommes de terre de consommation mais qui n'utilise, jusqu'à maintenant, que très peu de variétés françaises. Une mission a été réalisée pour rencontrer l'institut de la pomme de terre à Brasov, permettant de collecter des informations intéressantes sur le marché en Roumanie et d'aboutir à la mise en place d'un champ de comportement pour dix-sept variétés françaises qui ont été semées ce printemps 2008.

CONTACT
N. Ponserre

Asie centrale : de nouveaux marchés à découvrir

Le secteur agricole des anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale est en pleine reconstruction et présente des opportunités de développement pour les semenciers français. C'est pourquoi le Gnis accroît ses actions vers ces pays pour mieux connaître leurs besoins, leur organisation et développer les contacts avec les services officiels et professionnels. Une mission du Gnis réalisée en septembre 2007 au Kirghizstan, au Kazakhstan et au Tadjikistan a permis de mieux connaître les acteurs concernés par les semences et d'identifier des pistes de coopération intéressantes comme l'appui à la toute jeune association des semenciers d'Asie centrale (Casa).

CONTACT
N. Ponserre



Production de semences au Tadjikistan

Turquie : Le jumelage a débuté

L'Union européenne finance des programmes de jumelage entre pays membres et pays candidats à l'adhésion ou voisins de l'Europe. L'objectif est d'aider ces pays à améliorer dans des secteurs ciblés leur capacité administrative pour l'application de la législation communautaire ou la coopération avec l'Europe. Ces programmes permettent de renforcer les liens et les échanges entre les pays et présentent un intérêt stratégique fort pour la filière semencière française.

En mars 2008, le nouveau projet de jumelage associant la France et l'Allemagne sur le renforcement du secteur des semences en Turquie a débuté. Le Gnis participe pleinement à ce projet pour lequel il a élaboré la candidature de la France et détaché, en plus des formations et expertises à court terme, un expert en Turquie jusqu'en août 2009, pour coordonner sur place la mise en œuvre du projet.

CONTACT
I. Clément-Nissou

Chili : coopération avec le ministère de l'Agriculture

Dans le cadre de l'équivalence de certification accordée par l'UE aux productions de semences réalisées au Chili, le Gnis-Soc a passé un accord de coopération avec le service de la qualité du ministère de l'Agriculture chilien (SAG). Des échanges réguliers entre experts français et chiliens sont réalisés pour harmoniser les protocoles de contrôle. Par ailleurs, dans le cadre de cet accord, une semaine de formation sur les méthodes de détection des OGM a été conduite par le BioGEVES pour les techniciens du laboratoire du SAG au Chili.

CONTACT
I. Clément-Nissou

Afrique : propriété intellectuelle et réglementations semences

Avec les pays africains, le Gnis développe des coopérations dans le domaine de la propriété intellectuelle concernant les obtentions végétales, les brevets et les savoirs traditionnels. Ainsi, une mission de l'Oapi (Organisation africaine de la propriété intellectuelle) a été organisée en France pour les aider à mettre en œuvre administrativement et techniquement le volet de l'accord de Bangui portant sur la protection des obtentions végétales. Le Gnis a également participé au conseil administratif de l'Aripo (African Regional Industrial Property Organisation) pour présenter les particularités de la protection des obtentions végétales et leur proposer une collaboration.

Par ailleurs, le Gnis reste engagé dans le travail d'harmonisation des réglementations sur les semences en Afrique de l'Ouest démarré avec la FAO en 1998. La CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) vient d'adopter le projet de catalogue commun et des règles communes de certification.

CONTACT
I. Clément-Nissou

Égypte : un nouveau projet sur la protection des obtentions végétales

Faisant suite au projet de coopération avec le CASC (Central Administration for Seed Control and Certification) sur le contrôle et la certification des plants de pomme de terre, un nouveau projet a débuté en avril 2008 portant sur la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales en Égypte. Ce projet est financé par le Blafe (Bureau de liaison agricole franco-égyptien).

CONTACT
I. Clément-Nissou

ACCORDS INTERNATIONAUX – RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Convention sur la diversité biologique : en mai 2008 s'est déroulée à Bonn la 9^e réunion des parties à la convention. Les débats ont notamment porté, d'une part, sur les biocarburants et, d'autre part, sur le régime international d'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation. Un plan de travail a été défini pour aboutir à l'adoption probable du régime de partage en 2010.



Coopération avec le ministère de l'Agriculture chilien

Traité international sur les ressources phyto-génétiques :

la seconde réunion de l'organe directeur du traité s'est tenue à Rome à l'automne 2007. Les discussions ont porté sur les règles de financement du traité. Il est à noter que plus de 100 000 échantillons de ressources génétiques végétales, incluses dans l'annexe 1 du traité, ont été échangés avec l'Accord type de transfert de matériel (ATTM). Il a été retenu que, de façon provisoire, les échanges de ressources génétiques végétales, non couvertes par l'annexe 1 et présentes dans les centres de recherche agronomique internationaux, pourraient être accompagnés de l'ATTM. Alors que les Pays-Bas et l'Allemagne ont déjà mis des ressources génétiques à disposition du système multilatéral, le gouvernement français n'a toujours rien décidé. C'est pourquoi une réflexion est engagée entre l'Inra, le Cirad et le BRG sur la contribution possible des collections nationales françaises ou, à défaut, d'autres collections, au système multilatéral.

CONTACT : I. Clément-Nissou